

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/138

ENSEIGNEMENT (8.7)

**Fusion des écoles Amand-Moriss-
Barrière Rouge et Pasteur**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le 13 OCT. 2026

ID : 059-215902958-20260930-2026 138-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30 ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu les échanges intervenus avec les services de l'Éducation Nationale ;

Considérant la volonté de renforcer la cohérence du parcours scolaire des élèves et de favoriser une meilleure continuité pédagogique ;

Considérant la validation conjointe du projet par la ville d'Hazebrouck et l'Education Nationale ;

Considérant l'intérêt de regrouper administrativement les écoles Amand-Moriss Barrière Rouge et Pasteur au sein d'une école unique placée sous l'autorité d'un directeur unique ;

Considérant que cette fusion administrative permettra de simplifier l'organisation de l'établissement, d'optimiser son pilotage et de renforcer la coordination des équipes éducatives ;

Considérant que cette réorganisation n'a pas pour objet de remettre en cause les conditions d'accueil des élèves, ni la qualité du service public d'enseignement ;

Vu l'avis conforme à l'unanimité de la commission municipale réunie le 14 septembre 2026,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'émettre un avis favorable à la fusion administrative des écoles Amand-Moriss Barrière Rouge et Pasteur à compter de la rentrée scolaire 2027-2028,
- de solliciter auprès de la Direction académique des services de l'Éducation Nationale du Nord la mise en œuvre de cette fusion administrative conduisant à la création d'une école unique bénéficiant d'un numéro d'identification unique et placée sous l'autorité d'un directeur unique,
- de confirmer l'engagement de la Ville d'Hazebrouck à assurer les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ainsi constitué,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et à accomplir les démarches nécessaires auprès des services de l'État.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**



Valentin BELLEVAL